



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

CIRCUIT JEUNES DE LA HAUTE-VIENNE (CJ 87) Règlement de la compétition (2024-2025)

TITRE I Conditions générales

Article 1 Objectifs

Le **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** a pour but de :

- favoriser l'accès des jeunes débutants et non-compétiteurs à la pratique compétitive
- harmoniser l'offre de pratique compétitive de proximité sur le territoire

Article 2 Règlement

Le **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** se déroule selon les règles de la FFBaD énoncées dans le règlement Général des Compétitions et complétées par ce règlement particulier.

Chaque participant, encadrant et dirigeant s'engage à respecter le présent règlement.

Article 3 Critères de participation

Les joueurs admis à participer au **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** doivent :

- être licenciés FFBaD dans un club de la Haute-Vienne à la date limite d'inscription de l'étape, ou avoir été invité par le Comité Départemental de la Haute-Vienne
- ne faire l'objet d'aucune suspension
- faire partie de la catégorie Minibad*, Poussins, Benjamins, Minimes ou Cadets

*** Si le nombre de participants est insuffisant pour constituer au moins un tableau les jeunes de cette catégorie pourront être intégrés dans les tableaux Poussins**

- être non-compétiteur (NC) ou P (P10/P11/P12), au 05 septembre de la saison en cours.

Adaptations relatives à l'évolution du classement des jeunes :

- **Tout joueur BENJAMIN classé NC ou P qui passe D9 au cours de la saison peut continuer à participer dans le tableau de sa catégorie d'âge. S'il passe D8, il peut continuer à participer uniquement dans le tableau de la catégorie d'âge supérieur.**
- **Tout joueur MINIME classé NC ou P qui passe D9 au cours de la saison peut continuer à participer uniquement dans le tableau de la catégorie d'âge supérieur.**



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

- **Tout joueur CADET classé NC ou P qui passe D9 au cours de la saison peut continuer à jouer dans le tableau de sa catégorie d'âge (si moins de 4 joueurs D9) Un tableau cadet D9 sera créé à partir de 4 joueurs minimum D9. Un cadet se classant D8 ne peut plus jouer sur cette compétition.**

NB : Les poussins n'ayant pas de classement visible, jouent toute la saison dans leur catégorie sauf s'ils demandent individuellement à jouer dans la catégorie supérieure.

Précisions :

- **D'une façon générale, un joueur classé D qui rétrograde P peut réintégrer son tableau initial.**
- **Un joueur NC ou P peut aussi faire le choix de s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieur de son choix.**

Article 4 Déroutement

Le **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** comprend **4 étapes** réparties sur la saison sportive.

Article 5 Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

Le choix du volant officiel est laissé à l'organisateur de l'étape.

Entre 2 joueurs non-compétiteurs, le volant plume est prioritaire sauf accord mutuel.

TITRE II Cahier des charges

Article 6 Attribution des étapes

Le Comité Départemental délègue la gestion de chaque étape aux clubs de son choix, selon les différentes exigences de la compétition (nombre de terrains, conditions de jeu etc.) Lorsque le calendrier est établi, les clubs peuvent se positionner pour accueillir une étape du **CJ 87**.

Le club qui se voit attribuer une étape du CJ 87 est responsable de son organisation, et s'engage à respecter tous les aspects définis dans le cahier des charges.

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne pourra se porter organisateur d'une étape dans le cas où celle-ci resterait vacante.

Article 7 Invitations et droits d'inscription

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne s'engage à transmettre à chaque organisateur le règlement, le cahier des charges, la plaquette de la compétition.

L'envoi des invitations aux clubs est à la charge du Comité Départemental de la Haute-Vienne.



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

**Les inscriptions se font obligatoirement sur Badnet.
Le droit d'inscription au CJ 87 est de 12 euros par joueur.**
Ce montant est fixé par le Comité Départemental.

Le règlement des inscriptions sera à renvoyer au Comité Départemental de la Haute-Vienne à l'issue de la compétition, à l'adresse suivante :
Codep 87 badminton 35 Bd de Beaublanc 87100 LIMOGES

L'intégralité des droits d'inscription sera perçue par le CODEP 87 qui versera au club organisateur une somme forfaitaire de 600€.

Article 8 Délais

Le CODEP 87 doit :

- envoyer les invitations au moins 30 jours avant la compétition.
- procéder à la composition des tableaux au moins 6 jours avant la compétition.
- dans la mesure du possible, envoyer les convocations au moins 4 jours avant la compétition.

Article 9 Composition des tableaux

Le CODEP 87 est responsable de la composition des tableaux.

Les tableaux devront se jouer en poule de 6, 5, 4 ou de 3 (en fonction du nombre d'inscrits), avec 2 sortants par poule, suivis d'une phase finale à élimination directe ; **exceptionnellement en poule unique de 7**. Le **CPPH** permettra de déterminer les têtes de séries et la répartition des joueurs dans chaque poule.

Cependant, le Comité Départemental de la Haute-Vienne pourra valider de manière ponctuelle une formule différente s'il juge que cela est nécessaire et ne va pas à l'encontre de l'esprit sportif du **CJ 87**.

Dans tous les cas, le CODEP 87 se référera au Juge Arbitre du tournoi ; après validation par le JA l'envoi des convocations sera fait par le CODEP 87 via badnet et mailing aux clubs.

Article 10 Modification des tableaux

Les tableaux pourront être modifiés jusqu'au jeudi précédent la compétition. Dans ce cas, ils devront à nouveau être validés puis transmis aux clubs.
Tout joueur forfait après cela sera déclaré WO.

Article 11 Horaires de la compétition

La compétition pourra se dérouler sur 2 jours, mais chaque tableau devra être joué sur la même journée (un joueur ne pourra pas être convoqué 2 jours différents ni s'inscrire dans 2 catégories différentes).



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

* Heure de début des matchs : pas avant 9h

* Heure de fin des matchs : pas après 20h le samedi / pas après 18h le dimanche

Afin de respecter les horaires, le nombre de participants par journée sera limité à : 60 le samedi et 45 le dimanche toutes catégories confondues ; une liste d'attente pourra être établie par le CODEP 87 si dépassement.

Article 12 Table de marque

Le club qui accueille la compétition assure la gestion de la table de marque et le bon déroulement de la compétition tout au long de la journée.

Article 13 Buvette

Le club qui accueille une étape du **CJ 87** s'engage à tenir une buvette pour les joueurs du début à la fin de la compétition.

Article 14 Récompenses

Le club qui accueille est chargé des récompenses de l'étape.

Lors de chaque étape, les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie recevront un trophée ou une médaille et seront récompensés (lots divers). Le 3ème recevra un lot.

TITRE III

Attribution des points et classement

Article 15 Classement club

Sera établi à l'issue de chaque étape un classement club par catégorie ainsi qu'un classement club toute catégorie.

Ce classement sera calculé par l'addition des points obtenus par chaque joueur d'un même club dans chaque catégorie.

Exemple :

CLUBS	Pou G	Pou F	Ben G	Ben F	Min G	Min F	Cad G	Cad F	TOTAL
A	10	3	10	6	17	2	20	8	76
B	8	9	5	8	22	11	7	5	75
C	3	1	13	7	0	13	5	10	52

10 Addition des points de l'ensemble des joueurs du club catégorie poussin.

0 Quand pas de joueur dans la catégorie.



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

76 Somme totale de l'addition des points de l'ensemble des joueurs du club de toutes les catégories sur l'étape.

CLUBS	ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3	ETAPE 4	Total
A	76	62	70	79	287
B	75	69	58	64	266
C	52	66	72	75	265

Article 16 Attribution des points pour le classement individuel à chaque étape

A l'issue de chaque journée, les participants comptabilisent des points selon leurs résultats. A noter que **le match pour la 3ème place devra impérativement être joué** puisqu'il donne lieu à une attribution de points qui influe sur le classement. Lorsqu'un joueur sort de poule, il marque le nombre de points de son résultat dans le tableau final uniquement.

Le barème retenu est le suivant :

Poule de 3 joueurs		Tableau final (poule de 3 joueurs)					
WO	3ème	1/8	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	3	4	6	7	10	15

Poule de 4 joueurs			Tableau final (poule de 4 joueurs)					
WO	4ème	3ème	1/8	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	1	3	4	6	7	10	15

Poule de 5 joueurs				Tableau final (poule de 5 joueurs)					
WO	5ème	4ème	3ème	1/8	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	1	1	3	4	6	7	10	15

Poule de 6 joueurs					Tableau final (poule de 6 joueurs)					
WO	6ème	5ème	4ème	3ème	1/8	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	1	1	1	3	4	6	7	10	15

Poule unique									
	WO	7ème	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1er	
3 joueurs	0	X	X	X	X	1	8	15	
4 joueurs	0	X	X	X	1	3	10	15	
5 joueurs	0	X	X	1	1	6	10	15	
6 joueurs	0	X	1	1	4	6	10	15	
7 joueurs	0	1	1	1	6	8	10	15	



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

En cas d'annulation d'une étape, aucun point ne sera attribué aux joueurs inscrits à cette étape.

Un classement individuel sera diffusé à l'issue de chaque étape (communiqué aux clubs à titre informatif) afin d'établir le classement club.

Il n'y aura pas de classement général individuel au terme des 4 étapes.

Ce classement ne donne pas lieu à l'attribution de récompense.

Article 17 Diffusion du classement

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne tiendra à jour le classement clubs du **CJ 87** après chaque étape, qui sera diffusé par e-mail à l'ensemble des clubs ayant des joueurs engagés dans le circuit.

Le classement clubs provisoire du **CJ 87** devra être affiché lors de chaque étape.

A l'issue des 4 étapes, seront récompensés lors de la réunion de fin de saison du Comité Départemental de la Haute-Vienne :

- Le 1^{er} club de chaque catégorie

- Les 3 premiers clubs du classement toute catégorie

TITRE IV

Arbitrage

Article 18 Forfaits

Tout joueur engagé sur une étape du **CJ 87** absent le jour de la compétition sera déclaré WO. Il pourra justifier le cas échéant de son absence sous 5 jours.

Tout joueur déclaré WO sans justificatif se verra appliqué les sanctions prévues par le règlement FFBaD :

- interdiction de compétition pendant 2 mois lors de la 1^{ère} infraction
- interdiction de compétition pendant 6 mois en cas de récidive

Article 19 Juge-Arbitre

Chaque journée devra se dérouler sous l'autorité d'un Juge-Arbitre désigné par le club organisateur. Ses décisions seront sans appel.

Les frais du JA sont à la charge du Comité Départemental de la Haute-Vienne

Les frais de restauration sont à la charge du club qui organise l'étape.

Le GEO devra saisir les résultats du tournoi sur Poona.



CODEP BADMINTON 87

Maison des Sports
35 Boulevard Beaublanc
87100 LIMOGES
tel. 06 01 63 66 73
codep87bad@yahoo.fr

Article 20 Arbitrage

Dans la mesure du possible, on demandera de scorer aux gagnants des matchs précédents en phase de poule, et aux perdants des matchs précédents en phase finale.

Si besoin, le Comité Départemental de la Haute-Vienne pourra mettre des panneaux de scoring à disposition du club organisateur sur simple demande.

Article 21 Réclamation

Toute réclamation doit être signalée au JA le jour de la compétition, et par écrit au responsable de la table de marque.

Elle devra ensuite être transmise par le club du joueur concerné au Comité Départemental de la Haute-Vienne dans les 5 jours qui suivent la compétition. Le Comité Départemental de la Haute-Vienne étudiera la demande avec l'ensemble du bureau et communiquera sa décision à l'intéressé.